

Attention : Le contenu de ce document n'est valable qu'au moment du téléchargement. Les informations publiées sur notre site web étant régulièrement mises à jour, leur contenu peut avoir changé.

code^{de}la route.be

Date de publication : 14 janvier 2025 - Date de téléchargement 25 mars 2026

À PROPOS DE NOUS

À propos de Code de la route

Code de la route est une initiative de l'institut Vias et du Service public fédéral Mobilité et Transports. Cette plateforme regroupe le code de la route, la réglementation pertinente ainsi que les explications associées, afin de les rendre accessibles au grand public de manière rapide, simple et claire. À la demande du SPF Mobilité et Transports, l'institut Vias gère le site web et le met continuellement à jour en fonction des dernières évolutions législatives. Code de la route tend à présenter la réglementation routière de manière claire et structurée.

L'institut Vias est un institut de connaissance indépendant qui s'engage à l'amélioration la sécurité routière, la mobilité et de la sécurité sociétale. Il est surtout connu du grand public comme la force motrice derrière les campagnes BOB contre l'alcool au volant, et comme une source d'analyse et d'explication dans les médias sur les événements actuels en matière de circulation et de mobilité.

L'équipe

L'équipe en charge de la gestion du site web Code de la route se compose actuellement de :

		
Philip Expert en sécurité routière	Fiorine Conseiller en sécurité routière et mobilité	Jonathan Conseiller en sécurité routière et mobilité

Nous sommes responsables du contenu et de la mise en forme du site web et, en collaboration avec l'équipe marketing, nous assurons la communication, notamment via les newsletters et les publications sur les réseaux sociaux.

D'où provient le contenu ?

Les différents règlements sur Code de la route sont directement repris du Moniteur belge, où la législation fédérale et régionale est publiée. Grâce au suivi quotidien du Moniteur belge, le contenu du site web est constamment mis à jour, afin que les réglementations nouvelles ou modifiées soient disponibles dès que possible.

Bien que les règlements sur ce site web soient reproduits fidèlement à partir du Moniteur belge, seules les publications dans le Moniteur belge sont juridiquement valables.

Les pages expliquant différents aspects de la réglementation routière sont basées sur des publications, brochures et briefings de l'institut Vias, qui sont basés sur la recherches scientifique et juridique.

Vous pouvez nous contacter en utilisant ce formulaire.